



BIEN VIVRE à SAINT MARTIAL-DE-MIRAMBEAU

Décembre 2023

BULLETIN MUNICIPAL N° 13

SOMMAIRE

Le mot du maire

Manifestations

Voirie - Environnement

Schéma de défense incendie

Nos entreprises

La vie associative

Histoire et patrimoine

Divertissements

Recettes de cuisine

Informations pratiques



Commune de SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU

05 46 49 67 40



Tout juste trente ans. C'est avec ces mots que, courant de l'été, j'ai été contacté par un couple de la région de Bordeaux membre d'une des familles victimes du terrible accident survenu le mercredi 10 novembre 1993 sur l'autoroute A10 au niveau de notre commune.

Ces personnes souhaitent venir se recueillir devant la plaque commémorative mais en cherchaient le lieu exact.

Le mot « souvenir », très présent dans notre échange, m'a amené à commencer cet édito avec une pensée toute particulière pour les familles endeuillées par ces tragiques accidents de la route.



Ce bulletin, un peu plus dense que les précédents, vous permettra de prendre connaissance de la **nouvelle loi sur le tri des biodéchets à partir du 1^{er} janvier 2024**, mais aussi de l'avancement de la **révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de notre commune.

Face au coût de l'énergie de plus en plus élevé, la rénovation énergétique de nos habitations devient une priorité et devant les multiples offres, il est bien souvent difficile de choisir. **La maison de l'énergie de Jonzac** peut vous accompagner gratuitement dans votre projet avec des aides dans le cadre du **nouveau programme OPAH** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat).



De son côté la municipalité reste pleinement engagée dans ses projets d'aménagement du centre bourg, de son développement économique sur notre zone artisanale, de la rénovation énergétique des bâtiments publics et locatifs, et sur la mise en place de notre schéma de défense incendie programmée sur les budgets 2024 et 2025.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons arrêté la date du **samedi 13 janvier 2024** pour partager ensemble, autour du verre de l'amitié, **les vœux de nouvelle année.**

Au nom de l'équipe municipale, élus et employés communaux, je vous souhaite à tous, à vos proches et vos familles, de chaleureuses fêtes de fin d'année.

Bruno ROBERT

br.maire@saintmartialdemirambeau.fr

Tél. 06 32 25 67 55



OCTOBRE ROSE

Depuis 1994 Octobre Rose est une campagne annuelle de sensibilisation au dépistage du cancer du sein et de soutien à la recherche médicale et scientifique.



Dans le cadre de sa mobilisation à la campagne solidaire OCTOBRE ROSE, la municipalité a cette année

recentré son action au plus proche de la Mairie.



Merci aux employés communaux qui ont fait preuve de beaucoup d'ingéniosité pour la mise en place de cette décoration, avec des nœuds à l'entrée de la Mairie et des parapluies qui traversent la place du 8 mai 1945 face à la salle de l'écomusée « Jacques FUMÉ ».

TOURNOI DE PÉTANQUE DES ÉLUS

La commune de Saint-Georges des Agouts organisait le tournoi annuel des élus du SICM (Syndicat Intercommunal du Canton de Mirambeau). Une compétition amicale, « Challenge Colas », qui a eu lieu la première fois en 2010 à Semoussac et qui chaque année change de commune.

Cette année vingt équipes étaient au rendez-vous sous un soleil radieux. En doublette Jean-Louis et Bruno défendaient les couleurs de notre commune. **Ils se sont classés à une honorable place de quatorzième.**

La statuette leur a été transmise par l'équipe gagnante de Salignac de Mirambeau **pour organiser sur notre commune le tournoi en 2024.**



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Comme chaque année, la municipalité a célébré la journée nationale de la commémoration de la victoire et de la paix et hommage à tous les morts pour la France.



Une trentaine d'administrés se sont rassemblés autour du monument aux morts pour partager ce moment de souvenir.

Après la cérémonie officielle, la municipalité a invité toutes les personnes présentes à se retrouver autour du verre de l'amitié à la salle des fêtes.



REMISE DU CALENDRIER 2024 DE NOS SAPEURS-POMPIERS



Vendredi 10 novembre, Éric Bégon a convié les Maires des communes défendues par le centre de secours de Mirambeau qui ont signé une convention avec le SDIS pour la mise à disposition de leurs employés municipaux pendant leurs heures de travail.

Cette convention est primordiale pour **assurer les interventions en journée** où le nombre des sapeurs-pompiers disponibles est très restreint. A défaut d'un effectif minimum obligatoire pour assurer un départ, l'intervention est prise en charge par un centre de secours voisin, le plus souvent celui de Jonzac.



Dans cette situation les délais pour porter secours sont rallongés et cela crée une **incompréhension auprès de nos administrés**. L'engagement des communes est donc essentiel pour contribuer et **donner les moyens humains à un secours de proximité**. Au niveau de notre commune nous avons signé une convention sans limite d'heures pour Joachim qui, au grade de lieutenant, occupe les fonctions d'adjoint au chef du centre de secours.

Au cours de cette réunion le chef de centre nous a présenté le nouveau calendrier 2024 qui sera distribué à près de 2 000 foyers. **Vos dons sont essentiels** pour alimenter la trésorerie de l'amicale qui permet, le paiement des cotisations retraites et prévoyance des sapeurs-pompiers, l'arbre de Noël des enfants et les diverses manifestations organisées par le centre de secours.

LA MAIRIE RESTE VOTRE PRINCIPAL INTERLOCUTEUR

Face aux phénomènes météorologiques d'ampleur qui nous affectent régulièrement, **la municipalité souhaite optimiser l'organisation de sa permanence Mairie**.

L'efficacité de notre action doit passer dans un premier temps sur un point de situation de l'ensemble de notre territoire communal. Il est indispensable de recenser au plus vite toutes les difficultés pour prévenir, sécuriser et suivre le déroulé des interventions.



A la demande de ENEDIS nous vous communiquons le numéro d'appel utile pour le dépannage et l'assistance dédié aux particuliers. **Nous disposons également de numéros spéciaux** qui nous permettent de signaler les risques majeurs sur les réseaux publics, les chemins et routes obstruées et éventuellement, comme pendant la dernière tempête, la demande d'interdiction de circulation pour cause de dangers.

Vous pouvez, par votre venue en Mairie ou vos appels téléphoniques, nous aider dans l'efficacité de notre action. N'hésitez pas à nous contacter sur le téléphone de la Mairie ou celui du Maire.

ENEDIS

Dépannage et assistance

Une situation vous paraît dangereuse ? Une panne d'électricité ? Contactez notre service d'assistance et dépannage joignable 24h/24 et 7j/7

09 726 750 17
(appel non surtaxé)

Un fil à terre, un coffret cassé, un poteau endommagé ?
N'y touchez pas, éloignez-vous, si possible matérialisez un périmètre de sécurité.



TRAVAUX DE VOIRIE

Nous avons sollicité, dès le début de notre mandat, les services du Département de la Charente Maritime pour trouver une solution d'accès à notre zone artisanale, condition indispensable à son développement. Le projet bowling était alors en cours de réflexion.



Le 30 avril 2021 le Département s'est engagé à construire une voie sous réserve que la commune se rende propriétaire de l'emprise nécessaire. La commune a ainsi acquis fin 2021 une bande de terre agricole pour un montant de 7 060 €.

Arrêté municipal
Instauration d'un sens unique de circulation
Voie de desserte de la zone d'activité de Saint Martial
de Mirambeau

Les travaux, entièrement financés par le Département pour un coût de 120 000 €, se sont achevés fin septembre. Cette infrastructure routière a permis de valider le dépôt d'un permis d'aménager sur la parcelle adjacente.

Le Conseil Municipal remercie le Département pour son accompagnement dans le développement économique de notre commune.

CARREFOUR DES COMBEAUX

En 2015 la municipalité avait fait une demande de limitation de vitesse à proximité de ce carrefour. Une étude de comptage de véhicules et de contrôle de vitesse n'avait pas permis de donner un avis favorable pour limiter la vitesse. La municipalité avait renouvelé en 2018 sa demande pour sécuriser cette portion de route.



En 2020 nous avons de nouveau attiré l'attention de la Direction des Infrastructures sur la dangerosité du carrefour des routes départementales (n° 254 et 254 E1) et le manque de visibilité des véhicules qui se dirigent vers Mirambeau. Un accord a été finalisé courant de l'année 2022 et les travaux se sont achevés sur le mois de novembre 2023.



ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

Etang au lieu-dit Les Crottes



En séance du 11 janvier 2023, le Conseil Municipal a délibéré (8 voix pour et 1 abstention) pour se porter acquéreur d'un étang sur une parcelle de terre d'une contenance de 6 800 m² pour le prix de 12 000 €. L'acte d'achat a été signé le 29 août 2023 à l'étude de Maître Simon, notaire à Mirambeau.

Outre la conservation d'un patrimoine local, cet étang est maintenant référencé dans le cadre de notre défense incendie communale.

Chemin piétonnier

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg, nous avons souhaité la mise en place d'une liaison douce entre l'impasse des Fargues et le centre du village.

Ce chemin piétonnier permet aux habitants et notamment aux enfants, qui utilisent les transports scolaires, de se déplacer en toute sécurité.

Nous avons bénéficié du soutien financier **du Conseil départemental avec le versement d'une subvention de 9 596 €** (50 % du montant HT de l'investissement).



2024 LE TRI DES BIODECHETS

Avec la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire), le tri à la source des biodéchets arrive en 2024. **A partir de janvier 2024**, chaque administré devra séparer ses **biodéchets** du reste de ses ordures ménagères résiduelles contenues dans le sac noir. Pour ce faire, la CDCHS (Communauté des Communes de Haute Saintonge), compétente en matière de gestion des déchets, **vous propose la solution de compostage pour tous.**

LOI ANTI-GASPILLAGE

CE QUI VA CHANGER EN 2024

À partir du 1er janvier 2024

LES BIODECHETS

(restes alimentaires, déchets biodégradables...)

N'IRONT PLUS DANS LE SAC NOIR ET DEVRONT ÊTRE COMPOSTÉS.



OU TROUVER UN COMPOSTEUR ?

Les composteurs individuels **SONT FOURNIS GRATUITEMENT AVEC BIOSEAUX** sur simple demande auprès de :

- Votre mairie
- Votre déchèterie
- La communauté de communes

05 46 48 78 34 ou service-om@haute-saintonge.org

JE N'AI PAS DE JARDIN, COMMENT FAIRE ?

Des sites de compostage partagés seront prochainement mis en place dans vos communes, avec un accompagnement spécifique.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU SUIVI DU COMPOSTAGE PARTAGÉ, OU VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

Contactez le service déchets service-om@haute-saintonge.org

POUR COMPOSTER, SUIVEZ LA RECETTE !

1 DU VERT MATIÈRES HUMIDES

Epluchures, restes de repas, herbes, tontes...



2 DU BRUN MATIÈRES SÈCHES

Feuilles, brindilles, broyat de végétaux, copeaux de bois... Recouvrez votre ajout par du brun pour éviter les moucheron et les odeurs !



3 DE L'AIR

Grattez et brassez dans le composteur votre ajout avec les matières organiques déjà présentes.



4 DE L'EAU

Maintenez une humidité suffisante dans le composteur. Après 5 à 6 mois la matière s'est totalement transformée en humus !



5 COMPOST

Videz votre compost une fois par an et utilisez l'humus pour votre jardin !



! Viandes, poissons, laitages, agrumes peuvent être présents en petits morceaux, recouverts de brun.

- Mégots, sacs, matières recyclables, litière...



général
Nouvelle-Aquitaine

www.haute-saintonge.org

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE - DECI



Depuis le début de notre mandat, le sujet sur la défense incendie fait débat car sa mise en œuvre, obligatoire sur chaque commune, engendre un coût financier significatif. A titre d'information l'implantation d'un poteau, d'une bache au sol, ou d'une citerne enterrée, a un coût moyen HT respectif de 3 000, 19 000 et 35 000 €.

Ces investissements sont éligibles aux subventions de l'État et du Département. **Le reste à charge pour la commune est de 20 %.**

Un nouvel arrêté préfectoral de 2023 a assoupli quelque peu la réglementation qui se traduit sur notre commune à pouvoir planter 6 poteaux incendie en lieu et place de 6 bâches prévues initialement.

Le Conseil municipal du 15 novembre 2023 a approuvé le schéma communal de notre défense incendie sur les 23 lieux-dits à couvrir et a validé **une programmation des travaux sur les budgets de 2024 et 2025** en fonction bien évidemment de l'octroi des subventions.

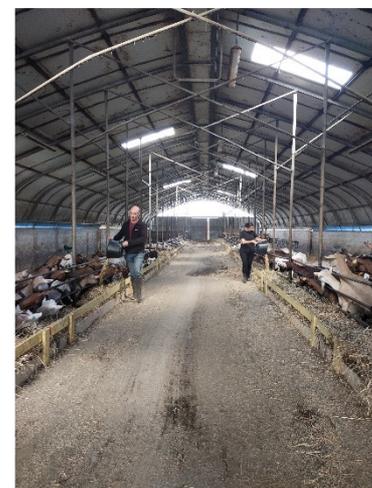
Nous remercions tous les propriétaires qui ont accepté de mettre des terrains à disposition de la commune afin de pouvoir planter des bâches et des citernes.

N° fiche schéma communal	Lieux-dits d'implantation	Type de défense	Projet travaux
1	La Champagne de Pogut mutualisation Mirambeau	Bâche	2025
2	Jory	Bâche	2024
3	Pas y Blet – Loirat – Coucou mutualisation Mirambeau	Bâche	2025
4	Moulin de Bergis	Citerne enterrée	2024
5	Lorineau-Les terriers	Poteau incendie	2024
6	Champagne de Mortant	Poteau incendie	2024
7	Chez Chagné- La Champagne des Merles	Poteau incendie	2024
8	Le Plantis	Bâche	2024
9	Tourneboeuf	Convention étang	2024
10	L'entre deux mutualisation Mirambeau	Bâche	2025
11	Les Tonnelles	Bâche	2025
12	Le Pontet - Les Combeaux - Moulin de la Garde	Poteau incendie	2024
13	Chez Abriard	Bâche	2025
14	Bel Air - La Brousse	Bâche	2025
15	La Bertonnière	Convention réserve	2024
16	Chez Brunet - Bouit - Chez Gruelle - Chez Glory	Citerne enterrée	2024
17	Beauséjour	Convention étang	2024
18	Le chêne	Bâche	2024
19	l'Enclouse Font Bernard	Poteau incendie	Semoussac 2021
20	Chantereine - Moulin de Chante Raine	Bâche	2024
21	La Barillauderie	Poteau incendie	Semoussac 2021
22	Chez Viaud - Chez Gautier	Poteau incendie	2024
23	La Marronnière - Chez Dunaud	Poteau incendie	2024

Entreprise individuelle Michel ARDOUIN

Nos
entreprises

Les Tonnelles 17150 Saint Martial de Mirambeau



Dans les années 90, Michel Ardouin travaille comme jeune agriculteur sur l'exploitation familiale de ses parents située dans le bourg de Mirambeau.

En 2005, Michel tourne une page de son métier d'agriculteur et crée une chèvrerie sur notre commune. **Il partage avec Sandrine, sa conjointe, le travail quotidien très astreignant du secteur d'activité de l'élevage.**

L'exploitation dispose d'une surface de 60 hectares dont les récoltes de luzerne, graminées, maïs et blé triticale, sont en totalité destinées à l'autoconsommation des animaux.

Le cheptel caprin se compose de 300 chèvres, 80 chevrettes de renouvellement et une quinzaine de boucs qui assurent une reproduction naturelle. L'ensemble de l'activité est réalisé dans deux bâtiments principaux, un atelier d'élevage de 780 m² et une salle de traite de 171 m².



La traite des chèvres est assurée deux fois par jour sur dix mois de l'année, les chèvres étant au repos deux mois pendant leur période de gestation qui dure cinq mois. La production annuelle de lait est de 300 000 litres (la production moyenne journalière d'une chèvre est de 3 à 4 litres).

Terra Lacta, première coopérative laitière de Nouvelle Aquitaine, assure la collecte du lait tous les trois jours. **Le principal débouché de la production demeure la fabrication du Chavroux et les bûchettes de Saint-Loup.**



LA RANDO DES PATAUGAS



Samedi 2 septembre, L'ACCA La Bienvenue organisait sa marche semi-nocturne. Cette année 140 marcheurs se sont rassemblés au niveau de la salle des fêtes, dans la bonne humeur, pour effectuer une boucle de 9 Kms.



Une pause à mi-parcours et le verre de l'amitié attendaient les participants au village de chez Viaud.



Puis chacun est reparti à son rythme pour finir le parcours et se retrouver à la salle des fêtes pour le traditionnel repas champêtre. Les 150 convives ont une nouvelle fois apprécié la présentation très soignée et la qualité des différents plats servis.

Toutes nos félicitations à l'équipe organisatrice et à son Président Alexandre GERBAUD pour son dynamisme dans l'animation de notre village.



ASSOCIATION LA BONNE RENCONTRE

Concert de jazz 14 octobre 2023

Une centaine de spectateurs se sont déplacés pour le dernier concert jazz de l'année 2023. A l'affiche le trio « Rod BARTHET » originaire de Pontarlier (département du Doubs) est venu présenter son dernier album « A l'ombre des Sycomores », du Blues-Rock principalement chanté en français.



Assemblée Générale

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le **mardi 7 novembre 2023** salle Jacques FUMÉ, sous la Présidence de Madame Dany Ducongé qui a remercié la municipalité, tous les partenaires qui soutiennent le Festival des Notes Bleues et son équipe de bénévoles toujours aussi motivée.

Rapport d'activité

Au cours de l'année 3 concerts de jazz ont été organisés dont le Festival des Notes Bleues qui a réuni le 8 juillet pour sa 13^{ème} édition plus de 500 personnes. **Le bureau de l'association a d'ores et déjà retenu la date du 6 juillet 2024 pour l'organisation de la 14^{ème} édition.**



Outre l'activité jazz, l'association a aussi organisé un repas en fin d'année 2022 autour duquel se sont retrouvés 58 convives, une sortie événement en juin sur les bords de la Charente avec la participation d'une trentaine d'adhérents et 8 après-midis détente, le dernier samedi de chaque mois, qui rassemblent entre 10 et 20 personnes autour d'une partie de belote, tarot, domino, et autres jeux.

Rapport financier

Le bilan financier consolidé et arrêté au 31 octobre 2023 laisse apparaître un résultat positif de 1 124,59 €. L'analyse détaillée des comptes donne un léger déficit de 122,49 € au niveau des activités de l'association et un excédent de trésorerie de 1 247,08 € sur la partie fonctionnement.

Renouvellement du bureau : Présidente Dany DUCONGÉ, Vice-Président Jean-Louis TARDY, Trésorier Laurent TARIN, Trésorière adjointe Mirianne VEIDMAN, Secrétaire Frédéric VEIDMAN, Secrétaires adjoints Laurence TARIN et Pierre MOUNIER.



Nous pratiquons une reliure traditionnelle, dans les canons du métier, que le style soit moderne ou classique. Comme tous les étés, notre atelier de reliure est resté ouvert au public les jeudis et samedis après-midi.

Au cours de cette saison, l'association a été présente aux Fêtes Médiévales de la Saint-Jacques, à Pons, le 22 juillet, ainsi qu'aux Journées du Patrimoine de Clérac, les 16 et 17 septembre, pour un Salon du Livre Régional.



Lors de ces deux manifestations, la qualité et l'originalité des ouvrages présentés, réalisés par les adhérents, ont été appréciées par les visiteurs, ainsi que les démonstrations de reliure faites sur place.

Adhérer à notre club, c'est l'occasion de rencontres et la possibilité d'un enrichissement personnel. Relier, c'est tout un art de vivre.

Contact : reliuredelestuaire@mail.fr
Implantation : accès par la cour, sur l'arrière de la Mairie.



Cliché 01 : chevet de l'église

Le projet du lotissement des FARGUES voté en séance du conseil municipal du 10 mai 2001 a très vite été retardé par l'obligation de la réalisation d'un diagnostic archéologiques confié à l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

Les archives de cette étude sont consultables en Mairie



Cliché 44 : le
bâtiment 10,
à l'ouest du
bâtiment 9, vu
depuis le sud.

Extraits de la notice scientifique du rapport de l'INRAP du 1^{er} octobre 2007

Le diagnostic réalisé en 2004 sur l'emprise de ce lotissement, situé au pied de l'église romane de notre village, a révélé la présence de vestiges bâtis **du bas Moyen Age** (XIII^{ème} XV^{ème} siècles) et, dans une moindre mesure, d'indices **du haut Moyen Age** (IX^{ème} X^{ème} siècles).

L'organisation des vestiges du haut Moyen Age se caractérise par un ensemble de fosses et trous de poteau. Le bâti du bas Moyen Age est organisé autour de deux rues perpendiculaires. Deux constructions se distinguent. La première est une vaste bâtisse rectangulaire (15 mètres par 8) et la seconde, un bâtiment de 7 mètres de côté qui abrite un four banal.

Les deux phases principales de l'occupation de ce lieu sont séparées par un net hiatus, révélé par la très faible quantité de matériel du **XII^{ème} siècle, période qui coïncide avec celle de la construction de l'église.**



Cliché 46 : le bâtiment 10, le four vu depuis le nord.



Cliché 58 : l'enclos 15 vu depuis le nord-ouest.



Cliché 74 : les comblements de la salle du souterrain.

L'intérêt de ce site réside dans la stricte organisation de l'occupation allant des XIII^{ème} au XV^{ème} siècles, autour du pôle que forme alors l'église.

L'étude de l'abondant mobilier souvent de qualité, croisée avec quelques études naturalistes, argumente en faveur d'un village agricole aux activités compartimentées. **Il demeure aussi l'un des rares sites de ce type découvert dans la région.**

INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES

Nature Environnement 17 et l'**association Arbres Remarquables de France** entreprennent d'identifier et recenser les arbres remarquables, par leur dimension, leur circonférence de tronc, leur amplitude de houppier, leur intérêt historique, qui provoquent émotion, étonnement, admiration !

Le recensement de ces arbres d'exception se réalise en 2023 et 2024 sur le département de la Charente Maritime. Dans un second temps, afin de juger du caractère remarquable des arbres signalés, des référents bénévoles spécialement formés, seront chargés de faire des visites de terrain.

LES ARBRES REMARQUABLES DE CHARENTE-MARITIME



20 ans après un premier recensement, les associations Nature Environnement 17 (NE17) et Arbres Remarquables de France (A.R.B.R.E.S.) engagent, sur 2023 et 2024, une actualisation de l'inventaire des arbres les plus beaux ou les plus surprenants du département.

CONNAISSEZ-VOUS UN OU DES ARBRES REMARQUABLES ?

VOUS POUVEZ NOUS AIDER EN SIGNALANT VOS COUPS DE CŒUR

Grâce à notre formulaire en ligne qui permet une saisie rapide directement depuis votre smartphone (idéalement) ou votre ordinateur :

www.ne17.fr/actualisation-de-linventaire-des-arbres-remarquables-de-charente-maritime/



Contact : arbres@ne17.fr



Avec le soutien financier :



© André GUYOT

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par délibération du conseil municipal du 18 octobre 2022, la commune de Saint-Martial de Mirambeau s'est engagée dans la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU est un document de planification et d'urbanisme réglementaire, réalisé à l'échelle communale. Il analyse le fonctionnement du territoire et identifie des enjeux pour construire un projet territorial d'aménagement et de développement, à l'horizon des dix à quinze prochaines années. Ce projet se traduira notamment au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol qui s'appliqueront lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, de construire, déclarations préalables...).

Pourquoi réviser son PLU ?

Dans une société en mouvement, confrontée à de nouveaux enjeux contemporains, le PLU vise à répondre à des questions sociétales et interroge les perspectives d'évolution souhaitées par la commune : Comment adapter nos modes de vie aux changements climatiques ? Comment préserver nos espaces naturels et agricoles ? Faut-il construire de nouveaux logements et où ? Comment concilier développement économique, accueil de nouvelles populations, tourisme et environnement ?

Le PLU est aussi l'occasion de mettre en valeur l'existant (patrimoine culturel, naturel, bâti, paysager), prendre en compte les problématiques locales, identifier les enjeux de la commune et trouver des réponses de manière collective.

La révision du PLU s'inscrit également dans une obligation de mise en compatibilité de celui-ci avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé par la Communauté de communes de Haute Saintonge en février 2020. **Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine pour les vingt prochaines années l'aménagement et les grandes orientations de développement du territoire intercommunal (à l'échelle des 129 communes) en prenant en compte ses enjeux environnementaux, économiques et sociaux.** Cette mise en compatibilité est l'occasion pour la commune (et pour 84 autres communes de la Haute-Saintonge) de sécuriser le PLU et également d'intégrer les enjeux du bassin de vie dans lequel est intégrée Saint Martial de Mirambeau.

Pour tout savoir sur le SCoT : <https://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/urbanisme>

Quels sont les objectifs du PLU ?

Dans sa délibération communale, le conseil municipal identifie les objectifs à atteindre dans l'exercice de révision de son PLU :

- Élaborer un document d'urbanisme compatible avec les évolutions législatives et réglementaires ainsi qu'avec les documents supra-communaux tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (**SCoT**) et le Plan Climat Air-Énergie Territorial (**PCAET**) de Haute Saintonge ;
- Améliorer l'adéquation entre offre et demande en logements pour répondre aux besoins de la population existante et future,
- Valoriser les gisements fonciers et les friches urbaines ;
- Soutenir les activités économiques du territoire ;
- Prioriser l'urbanisation en densification du bourg notamment par la réhabilitation du bâti existant et l'évolution des formes urbaines ;
- Valoriser et préserver le patrimoine bâti et le patrimoine naturel ;
- Encourager les activités agricoles qui participent à l'aménagement durable du territoire et à sa résilience en lien avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial ;
- Promouvoir un aménagement urbain favorable à la santé, au bien-être des habitants et à la résilience du territoire ;
- Préserver la ressource en eau et améliorer le cycle de l'eau ;
- Faciliter l'intermodalité, faciliter les déplacements durables et actifs, réduire les besoins de mobilité.

Quelles places pour les habitants dans le projet ?

La révision du PLU se réalise de manière concertée avec les habitants. Différentes formes de concertation ont été choisies par le conseil municipal :

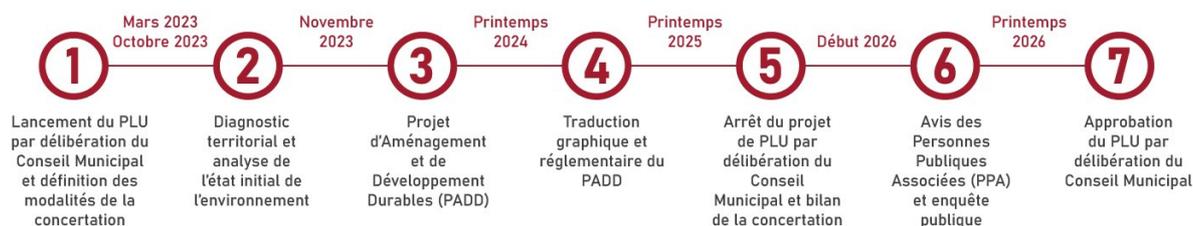
- Le site internet de la commune
- Des articles dans le bulletin municipal
- Un registre de concertation est disponible en Mairie
- Des panneaux d'affichage en Mairie pour présenter l'avancement de l'étude
- 1 réunion publique pour présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 1 réunion publique pour présenter la traduction réglementaire

Comment participer au projet ?

Plusieurs moyens sont à disposition des habitants pour qu'ils puissent exprimer leur opinion, leurs besoins et leurs demandes sur le PLU de Saint Martial de Mirambeau :

- Le registre papier présent à la mairie
- Par courrier, adressé à M. le Maire
- En participant aux réunions publiques

Quelles sont les étapes du PLU ?



Une réunion publique au printemps !

D'ici le printemps le PLU aura bien avancé. Nous vous proposerons donc une réunion publique qui présentera le projet d'aménagement et de développement durable du PLU ainsi que les différents enjeux identifiés dans le diagnostic.

C'est le moment de venir poser vos questions et d'en savoir plus sur le projet de territoire de votre commune. Pour plus d'informations, rendez-vous en mairie.



ANNEXES AU DIAGNOSTIC

Plan Local d'Urbanisme
Commune de Saint-Martial-de-Mirambeau



Évolution démographique de 1968 à 2020

Population	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
	244	202	183	194	220	222	255	299

Évolution du nombre de logements de 1968 à 2020

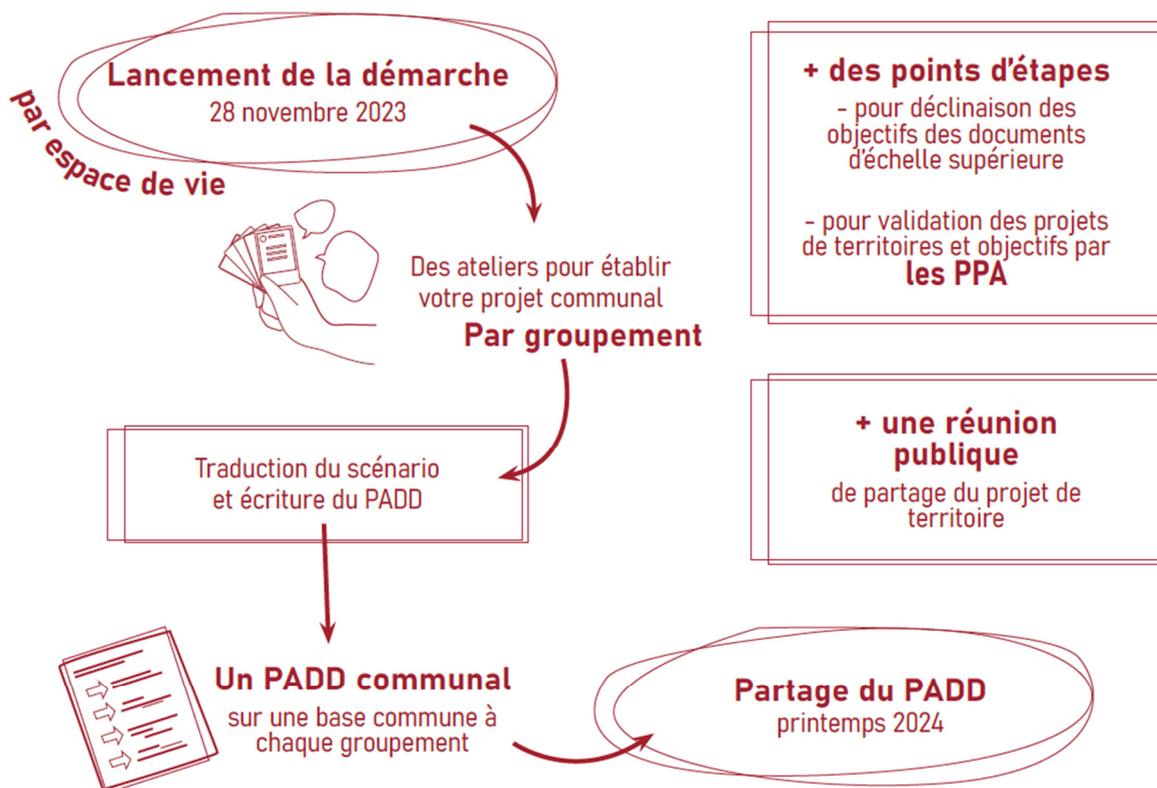
Logements	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
	83	90	99	115	119	136	140	152

Évolution de l'occupation des logements de 1968 à 2020

1968				1990			
Ensemble	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Ensemble	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
83	68	5	10	115	79	13	23

1990				2020			
Ensemble	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	Ensemble	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants
115	79	13	23	152	129	13	10





D'ici là, un travail de reprise des diagnostics

- + Le diagnostic agricole
- + Le diagnostic foncier

Recensement des bâtiments d'exploitation agricole

et complétion finale des questionnaires de l'enquête



Travail sur le potentiel foncier au niveau des enveloppes urbaines
et identification des potentiels fonciers

SUDOKU

Les jeux



	5	8	3	2	7	4	1	
			8			2		9
	6	2	4			5		
	8				3		2	
7		3		6	1	8		
	1				5		7	
	2	6	5			7		
			1			3		5
	3	7	6	8	9	1	4	

		6	1		5		3	
								9
7		1	2	6				
8	4		6	3			5	
	3		5	7	8		2	
	5			1	2		9	8
				5	1	8		2
3								
	6		9		4	1		

Les réponses aux jeux de notre bulletin N° 12

QUIZZ

- 31) Quelles sont les villes les plus éloignées parmi les paires suivantes : **Angers -Lyon**
- 32) Lequel de ces pays n'a aucune façade maritime : **Hongrie**
- 33) L'adjectif « austral » se rapporte à : **La moitié du sud du globe terrestre**
- 34) Quel pays ne fait pas partie du Maghreb : **la Turquie**
- 35) Quelle est la capitale du Sénégal : **Dakar**
- 36) Si 1 est égal à 5, 2 à 25, 3 à 605, 4 à 10 855 alors 5 est égal à quoi : **5 = 1**
- 37) complétez la suite logique 89...87...83...77...69 : **59**
- 38) Quel jour vient 3 jours après le jour qui vient 2 jours après le jour qui vient immédiatement après le jour qui vient deux jours après lundi : **Mardi**
- 39) En quelle année, l'euro a été mis en circulation : **2002**
- 40) j'ai 48 ans, mais je n'ai fêté mon anniversaire que 12 fois, pourquoi : **Parce que je suis né un 29 février.**



CARRÉ MAGIQUE

N'utilisez qu'UNE seule fois tous les chiffres entre 6 et 14, sachant que la somme totale de chaque ligne horizontale, verticale, ou diagonale doit être égale à 30.



8	10	12
9	14	7
13	6	11

Ingrédients :

- Quelques feuilles de chou vert
- Chair à saucisse (environ 400g)
- 2 œufs
- Une carotte
- 2 tranches de pain de mis
- ½ verre de lait
- 2 gousses d'ail et 1 oignon



Les étapes :

- Après avoir lavé les feuilles de chou, les mettre dans un faitout ou une cocotte et les faire bouillir entre 5 et 10 minutes.
- Emincer l'oignon et l'ail, couper la carotte en rondelle puis chaque rondelle en quartier, mettre les tranches de pain de mie dans une assiette et les tremper avec le lait.
- Préparer la farce en mettant dans un saladier, la carotte, l'ail, l'oignon, la chair à saucisse. Malaxer le tout.
- Ajouter deux œufs et les tranches de pains de mie déchiquetées en morceaux, saler, poivrer et malaxer encore afin de bien mélanger les ingrédients.
- Prendre une feuille de chou, déposer une boule de farce sur le haut de la feuille et rouler jusqu'à la base de celle-ci. Rabattre les bords sur le rouleau. (Façon rouleau de printemps).
- Disposer vos petits choux farcis dans un plat pour le four et y verser le bouillon de volaille. Laisser cuire 20, 25 min environ en arrosant les choux de temps en temps.

Cheese cake aux framboises

Ingrédients :

- Petit lu classique ou au thé ou encore des spéculoos
- Des framboises surgelées, une belle poignée
- 300g de fromage blanc
- 25cL de crème liquide entière + 2 cuillères à soupe
- 100g de sucre - 2 sachets de sucre vanillé
- 3,5 feuilles de gélatine
- 60g de beurre
- Coulis de framboise



Les étapes :

- Concasser grossièrement les biscuits et ajouter le beurre ramolli. Mélanger afin d'obtenir une pâte biscuitée.
- Tasser la pâte obtenue dans le fond d'un moule à gâteau après l'avoir tapissé d'un papier cuisson.
- Déposer le tout au frigo afin de solidifier le fond biscuité.
- Faire ramollir les feuilles de gélatine dans l'eau froide. Chauffer les 2 cuillères de crème et y faire fondre la gélatine égouttée.
- Monter la crème en chantilly.
- Dans un saladier, mélanger le fromage blanc, le sucre et les sachets de sucre vanillé. Une fois un peu refroidi, incorporer, la crème qui contient la gélatine fondue aux autres ingrédients. Mélanger bien et ajouter la chantilly en deux ou trois fois.
- Sortir du frigo le moule à gâteau, y verser la moitié de la mousse et éparpiller les framboises sur la mousse. Verser le reste de mousse par-dessus.
- Mettre le tout au frais pendant au moins 3h (une nuit c'est parfait).
- Servir avec un filet de coulis de framboise sur le dessus.

Bonne gourmandise.



CONNAISSEZ-VOUS LE MÉTIER D'ASSISTANT FAMILIAL ?

Être assistant familial, c'est accueillir à son domicile un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 21 ans, fragilisés par la vie et temporairement séparés de leur famille. C'est un métier essentiel, au service de ces mineurs ou jeunes majeurs, pour les accompagner, les aider à grandir, à se construire. Il requiert une grande disponibilité et une forte implication personnelle.

Ce métier vous intéresse ?

Le Département de la Charente-Maritime vous accompagne à chaque étape de votre parcours : agrément, recrutement, formation et soutien professionnel.

Plus d'infos par mail defpmi.asfam@charente-maritime.fr
et sur la rubrique parents / petite enfance de notre site internet :

charente-maritime.fr



LA MAISON DE L'ÉNERGIE VOUS ACCOMPAGNE **GRATUITEMENT** DANS VOTRE PROJET DE **RÉNOVATION DE L'HABITAT**

MAISON DE L'ÉNERGIE DE JONZAC 

05 46 04 84 51
DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
ENERGIE@HAUTE-SAINTONGE.ORG
HAUTE-SAINTONGE.ORG/CADRE-DE-VIE/OPAH
JONZAC, LIEU-DIT HEURTEBISE, DERRIÈRE LES THERMES.



MARIE ET JEAN

couple de retraités « Modestes » (1250€/mois chacun)
ont besoin d'adapter leur salle de bain pour rester dans
leur maison de toujours.

EXEMPLE N°3

Leur Projet :

- Rénovation de leur salle de bain
- Coût des travaux : 4 758€

L'accompagnement :

Hatéis habitat s'occupera des dossiers de subventions pour obtenir 3163€ dont 1000€ d'aides locales.

Le résultat :

- Une salle de bain neuve et adaptée pour 1595€.



EXEMPLE N°1

MARC, ÉLODIE ET LEURS DEUX ENFANTS

famille aux revenus « Modestes »
(1300€ + 1400€/mois), achètent une maison
ancienne de 150m² à rénover.

Leur Projet :

- Isolation de la toiture
- Remplacement des fenêtres
- Installation d'une VMC
- Remplacement de la vieille chaudière fioul.

Coût des travaux : 29 800€ TTC
Étiquette énergie : **F** **D** **C**
Facture énergétique : - 3000€/an

L'accompagnement :

par la Maison de l'énergie et Hatéis habitat pour définir le projet puis mobiliser 18 596€ de subventions dont 3000€ d'aides locales.

Le résultat :

- Une maison rénovée, confortable et avec de faibles factures d'énergie pour 11 204€ !



EXEMPLE N°2

STÉPHANE SOUHAITE INVESTIR À JONZAC

Son Projet :

- Achat d'un bâtiment d'habitation de 300m², vacant et dégradé.
- Création de 4 T3 de 70m² chacun via une rénovation importante : travaux estimés à 1800€/m², soit 125 000€ par logement.

L'accompagnement :

Grâce au conventionnement des logements avec l'ANAH sur 6 ans (LocAvantage = location à l'année + loyer modéré -15%) :

- Subventions nationales de 116 000€
- Subventions locales de 53 000€
- Défisicalisation 885€/an par logement

Le résultat :

- Son investissement initial de 500 000€ sera rentabilisé en 12 ans environ, hors emprunt.



POMPIERS 18

GENDARMERIE 17

URGENCE EUROPÉENNE 112

CENTRE ANTI-POISON : 05 56 96 40 80

PHARMACIE BOLIK – Mirambeau : 05 46 40 60 18

VÉTÉRINAIRE - Mirambeau : 05 46 49 61 81

Centre infos des plus de 60 ans : 05 46 70 73 70

AEM - Service d'Aide à domicile : 05 46 49 70 16

ADMR - Service à la personne : 05 46 49 88 11

MSA : 05 46 97 50 50

CPAM : 0811 703 646

CAF : 0810 251 710

ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ : 07 85 07 01 59

MISSION LOCALE - Mirambeau 05 46 49 05 43

SECOURS CATHOLIQUE - Mirambeau 07 48 15 41 62

Nouveaux jours et horaires d'ouverture

Lundi et mardi de 14 h à 17 h et le mercredi de 10 h à 17

Fermé tous les premiers lundis de chaque mois.

REGIE DES EAUX

SAUR : 09 71 07 85 19 ou 05 46 49 63 92

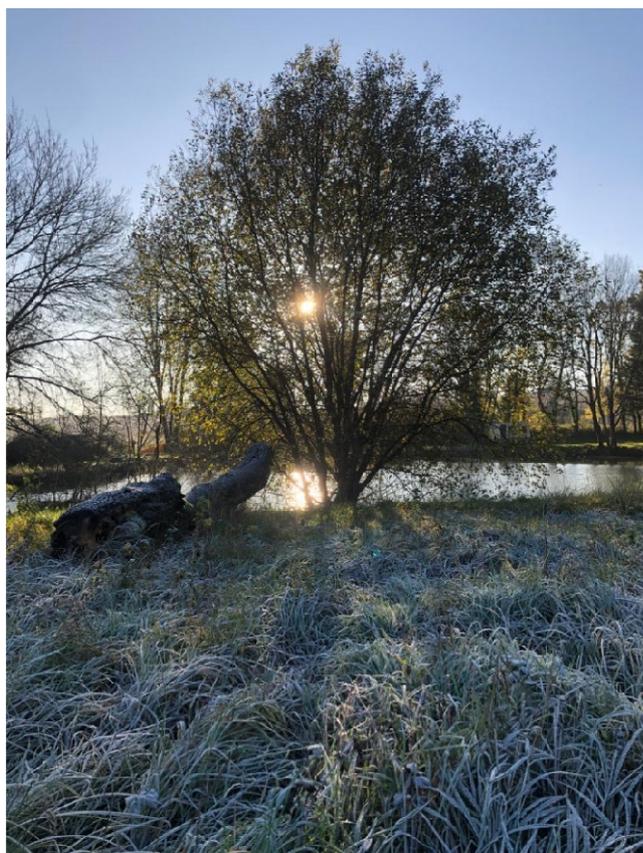
RESE : 05 46 49 42 56

DÉCHETTERIE de GUITINIÈRES

05 46 48 32 81

Heures d'ouverture : 9h-12h30 14h-17h30 du lundi au samedi

**LES NUMÉROS
UTILES**



Horaires mairie : mardi mercredi jeudi : 9h-13h vendredi : 13h-17h tel : 05 46 49 67 40

Adresse mail mairie => mairie@saintmartialdemirambeau.fr

Adresse mail Maire => br.maire@saintmartialdemirambeau.fr